

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 à 18 h

(article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de réunions de l'Espace Jean-Marie POIRIER sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle permettant le respect des mesures sanitaires en vigueur.

La séance est ouverte à 18 heures 10

Nombre de conseillers en exercice : 35

Etaient présents :

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, Adjoint

M. MONTEFIORE, Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRIE

Absents :

Mme LAURENT, M. BOGUET-HENARD, Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . M. BOURCIER donne pouvoir à Mme CIUNTU
- . M. CHARTRAIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD
- . Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. MONTEFIORE
- . M. MUSSO donne pouvoir à M. TRAYAUX

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2023-127 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 A 18 HEURES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1er : Nomme Madame Hawa TIMERA aux fonctions, qu'elle accepte, de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal en date du 9 Juin 2023 à 18 h.
- Article 2 : La présente délibération sera transmise au Préfet du Val-de-Marne, affichée en Mairie et publiée au recueil des actes administratifs règlementaires de la Commune.

Résultat de vote : 26 POUR et 6 ABSTENTIONS (M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme D'ANDREA, Mme SIMON)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023 :

Monsieur GIACOBBI demande la rectification de son intervention en ce qu'il a indiqué une augmentation des bases de taxe foncière de 7,1 % et non 7,5 % comme indiqué.

Madame le Maire approuve si cela est confirmé par l'audio de la séance. A l'issue, le procès-verbal est modifié.

Résultat de vote : 28 POUR - 3 ABSTENTIONS (M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme SIMON) et 1 Conseiller ne prend pas part au vote (M. BRIE)

N° 2023-128 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1er : Prend acte de l'installation de Monsieur Richard BRIE dans ses fonctions de conseiller municipal.
- Article 2 : Prend acte de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Résultat de vote : 32 POUR

N° 2023-129 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « AFFAIRES SOCIO CULTURELLES » SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article unique : Désigne à la commission « Affaires Socio Culturelles » Monsieur Richard BRIE en remplacement de Madame FILLEUR Sophie.

Résultat de vote : 32 POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

Le secrétaire de séance,

Hawa TIMERA

Le Maire,

Marie-Carole CIUNTU